

CERTIFICATION PROFESSIONNELLE CRÉATION OU REPRISE D'UNE ENTREPRISE AGRICOLE

MODULE 3 : VALIDER SES CHOIX JURIDIQUES, SOCIAUX ET FISCAUX



Cette formation complémentaire s'inscrit dans le parcours à l'installation PPP.

Il est important et essentiel que le porteur de projet se sensibilise aux règles fiscales et puisse l'intégrer dans son projet final (PDE) avec les clés de compréhension en sa possession.

Cette formation a pour objet d'aider le candidat à analyser et contextualiser la fiscalité agricole de son projet d'installation.

OBJECTIF DE FORMATION

ÊTRE CAPABLE DE DÉFINIR CE QU'EST UNE ACTIVITÉ AGRICOLE

Définition de l'activité économique, juridique et sociale au sens des articles du Code rural.

APPRÉHENDER L'ASSUJETTISSEMENT TVA DANS L'ACTIVITÉ AGRICOLE

Définition et principe de l'assujettissement TVA

SE SENSIBILISER AUX BARÈMES D'IMPOSITION ET DÉCLARATION DE REVENU

Définition et principes de l'imposition des bénéficiaires agricoles.
Les différents régimes d'imposition : leurs critères et obligations

MAÎTRISER LES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES VISANT LES JA DANS LE PARCOURS À L'INSTALLATION

Aborder les différents abattements et dégrèvements liés au statut de JA

CONTENU DE LA FORMATION

- MATINÉE

Définition de l'activité économique, juridique et sociale au sens des articles du Code rural. Définition du bénéfice agricole écrite dans le Code des Impôts au regard de l'impôt sur le revenu. Définition et principe de l'assujettissement TVA : les conditions et calculs d'assujettissement, forfait TVA, réel TVA et déclaration TVA.

- APRÈS-MIDI

Définition et principes de l'imposition des bénéficiaires agricoles.
Mise en lumière des différents régimes d'imposition : leurs critères et obligations

* Forfait : définition et mode de calcul

* Réel : définition et mode de calcul

Barèmes d'imposition et déclaration de revenu. Mesurer l'impact sur son exploitation pour être capable de faire un choix. Aborder les différents abattements et dégrèvements liés au statut de JA, abattement sur le bénéfice imposable et dégrèvement de la taxe foncière. Définir une activité commerciale. Tolérance fiscale et déclaration de l'activité

Bilan écrit et oral de fin de formation.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques

Exposés, mises en situation, démonstrations, échanges entre futurs agriculteurs.

Modalité d'évaluation, des acquis et de la satisfaction

Questionnaire d'auto-évaluation en début et fin de formation + tour de table

DATES ET HORAIRES

Session 1 de 9H à 17H

Lundi 19 janvier 2026

Session 2 de 9H à 17H

Jeudi 21 mai 2026

Session 3 de 9H à 17H

Jeudi 24 septembre 2026

SOIT 7 H DE FORMATION

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Public

Jeunes futurs installés

Prérequis

Avoir réalisé un entretien PPP

LIEU ET RESTAURATION

Lieu : Maison des agriculteurs de VESOUL

Repas : Le repas sera pris en commun (réservé par l'AFPASA) et sera à régler par vos soins le jour de la formation

INTERVENANT

Blaise OUDIN, comptable, responsable administratif CER FRANCE

RÉFÉRENTS ET INSCRIPTION

Responsable de formation : Émeline BONTEMPS

Inscription jusqu'au **09 janvier 2026** via le formulaire de contact sur le site internet ou par auprès de l'assistante Julie CHEA – BICHET au 03 84 77 14 38

PRIX

38€/heure de formation

HANDICAP

Toute personne en situation de handicap intéressée par la formation est invitée à prendre contact avec l'AFPASA afin d'envisager les aménagements possibles. 03 84 77 14 38